



Québec, le 21 avril 2026



**Objet : Demande d'accès du 2 avril 2026**  
**N/D : 2691172SST**

La présente donne suite à votre demande du 2 avril dernier, visant à obtenir pour la période du 1<sup>er</sup> février 2026 jusqu'au 28 février 2026 les informations suivantes :

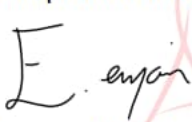
- Le nombre total de lésions professionnelles et une ventilation du nombre des lésions professionnelles selon les catégories suivantes : nombre d'accidents de travail, nombre de maladies professionnelles et nombre de décès, et ce, pour le secteur SCIAN 06 – Construction ou, à défaut, le secteur bâtiment et travaux publics;
- Le nombre total de lésions professionnelles et une ventilation du nombre des lésions professionnelles selon les catégories suivantes : nombre d'accidents de travail, nombre de maladies professionnelles et nombre de décès, et ce, pour tous les secteurs confondus.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint un tableau répertoriant les événements inscrits pour les lésions professionnelles, ventilé par secteur, et ce, pour la période entre le 1<sup>er</sup> février 2026 au 28 février 2026. Considérant les délais pour rendre une décision d'admissibilité et la maturité nécessaire, les nombres présentent les réclamations inscrites sans égard à la décision d'admissibilité.

Nous devons vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Nous joignons une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer nos salutations distinguées.

La substitut de la responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels,

  
Signature numérique de  
Emmanuelle Morin  
DN : cn=Emmanuelle Morin,  
o=DGAJ, ou=Laroche Avocats  
CNESST,  
email=emmanuelle.morin@cnesst.gouv.qc.ca, c=CA  
Date : 2026.04.21 08:55:20 -04'00'

Emmanuelle Morin, avocate  
[emmanuelle.morin@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:emmanuelle.morin@cnesst.gouv.qc.ca)  
Téléphone : [redacted]  
Télécopieur : 418 528-7245

EM/sl

p.j.

## **AVIS DE RECOURS EN RÉVISION**

### **RÉVISION**

#### **a) Pouvoir**

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### **QUÉBEC**

Commission d'accès à l'information  
Bureau 2.36  
525, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741  
Télec : (418) 529-3102

#### **MONTRÉAL**

Commission d'accès à l'information  
Bureau 900  
2045, rue Stanley  
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196  
Télec : (514) 844-6170

#### **b) Motifs**

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### **c) Délais**

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

**REPARTITION DES EVENEMENTS INSCRITS  
DU 1ER AU 28 FEVRIER 2026  
SELON LE SECTEUR SCIAN ET L'ANNEE D'INSCRIPTION**

SECTEUR SCIAN	ANNEE DE L'INSCRIPTION		
	2026		
	CATEGORIE		TOTAL
	Accident du travail	Maladies professionnelles	
NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	
AGRICULTURE	66	4	70
FORESTERIE, EXPLOITATION FORESTIERE ET ACTIVITES DE SOUTIEN A LA FORESTERIE	29	3	32
EXTRACTION MINIERE, EXPLOITATION EN CARRIERE ET EXTRACTION DE PETROLE ET DE GAZ	100	10	110
SERVICES PUBLICS	43	0	43
CONSTRUCTION	907	35	942
FABRICATION DE BIENS DURABLES	968	61	1 029
FABRICATION DE BIENS NON DURABLES	716	48	764
COMMERCE DE GROS	354	9	363
COMMERCE DE DETAIL	889	23	912
TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	710	21	731
FINANCE ET ASSURANCES	46	4	50
SERVICES IMMOBILIERS ET SERVICES DE LOCATION ET DE LOCATION A BAIL	66	1	67
SERVICES PROFESSIONNELS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	119	4	123
SERVICES AUX ENTREPRISES, SERVICES RELATIFS AUX BATIMENTS ET AUTRES SERVICES DE SOUTIEN	514	13	527
SERVICES D'ENSEIGNEMENT	1 091	12	1 103
SOINS DE SANTE ET ASSISTANCE SOCIALE	2 435	46	2 481
INFORMATION, CULTURE ET LOISIRS	130	5	135
HEBERGEMENT ET SERVICES DE RESTAURATION	368	11	379
AUTRES SERVICES	333	11	344
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	600	29	629
AUTRES OU NON CODES	416	1 549	1 965
<b>TOTAL</b>	<b>10 900</b>	<b>1 899</b>	<b>12 799</b>

**SOURCE: C.N.E.S.S.T., D.G.C.G.I., DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DE L'INFORMATION DE GESTION.**

**DONNEES OBSERVEES AU 28 FEVRIER DE L'ANNEE ETUDIEE.**

**RAPPORT D26-288-EVEN-INSC\_FEV2026 PRODUIT LE 2026-04-08.**